

eps Formation continue de bassin : 2^{ème} démarque !!

On solde les animateurs de bassin dans la perspective du plan de formation disciplinaire 2010-2013.

En entrant dans ce corps, que certains revendiquent très à part, des professeurs d'EPS, je pensais naïvement que cela attestait d'un certain niveau de compétences à enseigner notre discipline. Je me trompais sûrement puisque, dans la perspective du « plan de formation disciplinaire 2010-2013 », l'Inspection Pédagogique Régionale me demande aujourd'hui, comme à tous les professeurs d'EPS, de procéder à « l'autoévaluation de mes besoins de formation ». Au premier abord, cela ne semble pas dérangeant si ce n'est que le faire individuellement n'était pas la démarche des années précédentes où nous construisions ensemble notre projet de formation.

Depuis plusieurs années déjà, et souvent avec la volonté de nous ouvrir vers de nouvelles pratiques, nous nous engageons collectivement pour suivre les stages de notre bassin. Aussi, tout aussi gênant qu'une dérive vers plus d'individualisme, j'éprouve un gros malaise et beaucoup de difficultés à « avouer » aussi bien compétences qu'incompétences. En effet, de débutant à expert, innovateur, 5 degrés d'expertise doivent me permettre de me situer et de pouvoir, par la suite, procéder à la formulation de mon projet de formation. Et que dire enfin de cet objectif qui m'est fixé : atteindre le niveau 4 d'expertise dans au moins 8 APSA enseignées sur 10 ?

La mission de l'animateur de bassin s'en trouve donc réduite à sa plus simple expression. Alors qu'il était au sommet du dispositif, dynamisant et contrôlant sa mise en œuvre, il devient simple régulateur comptable. D'une formation choisie et discutée, on s'oriente vers une formation à public « auto-désigné ». Certes, le fonctionnement par bassins pouvait présenter des limites et il arrivait que quelques collègues n'éprouvent pas le même engouement que nous pour notre activité support. Mais il me paraît difficile d'adhérer à une « autoévaluation » qui visera à regrouper les enseignants par niveaux d'habiletés, les journées de formation se transformant en séquences d'acquisition du niveau de certification supérieur. Très surprenant même qu'on envisage ces regroupements quand on se refuse à le faire pour nos élèves ?

Une bonne nouvelle tout de même pour cette année 2010, la réouverture du concours du CAPEPS interne et ce dans le but louable de résorber les statuts précaires de la fonction publique.

Jean Luc Barral

FRAIS DE DEPLACEMENT : ANNEE SCOLAIRE 2009-2010 et REGULARISATION 2008-2009

A quand la dématérialisation des enseignants ? Travailler plus pour avoir le droit d'être remboursé.

Depuis mai 2009, le Rectorat a suspendu les remboursements des frais de déplacement. De longs mois d'attente et de rebondissements pour les personnels concernés, attentifs à leur fiche de paye et leurs droits. Des sommes parfois considérables en attente de remboursement pesant sur le budget familial. Le **SIAES** a vivement dénoncé cette situation et est régulièrement intervenu auprès des services du Rectorat à ce sujet (voir nos dernières publications).

Le Rectorat a enfin mis en ligne début Janvier l'application internet Déplacements Temporaires (DT-Ulysse). Notre Administration nous offre ainsi de quoi occuper nos méninges et peut être nos muscles zygomatiques s'il nous reste encore un peu d'humour. Ulysse est une application de gestion des frais de déplacement de la société Etap-On-Line rachetée récemment par CONCUR, leader mondial des services à la demande de gestion des dépenses des employés. Elle est déjà adoptée par le CNRS, l'INRA, la Direction générale de l'aviation civile, des Conseils Généraux entre autres mais aussi et surtout par des opérateurs et agences de voyage ... L'administration serait-elle incapable d'agir elle-même, au point de sous-traiter à des sociétés privées la conception de tels outils.

Cette dématérialisation permettrait à l'administration d'économiser 50 à 70 % sur les frais de gestion. Finies les fameuses « feuilles jaunes » qui seraient « indignes de notre administration ! », finie la saisie manuelle par les services financiers, finis les retards de paiement nous promet-on. Il va de soi que si la dématérialisation permet au Ministère de faire des économies, c'est en supprimant des postes d'administratifs, ce qui ne sera pas sans conséquences sur les personnels enseignants. En effet, à la lecture du **BA n° 479 du 4 Janvier 2010** (en ligne sur www.siaes.com) on se rend compte de la complexité de la procédure et du temps que l'agent devra y consacrer chaque mois. Ou Pénélope reprenant chaque jour son ouvrage en attendant Ulysse ! En effet, c'est bel et bien l'enseignant qui devra tout faire, en bon gestionnaire qu'il n'est pas.

L'application, accompagnée du BA faisant office de mode d'emploi, est une véritable usine à gaz !

Principe : L'agent crée directement dans l'outil son Ordre de Mission (OM), puis une fois ce dernier validé par le Rectorat, son État de Frais (EF). Ces 2 documents transitent par un circuit de validation qui fait intervenir :

- 1 / le Valideur Hiérarchique (VH) (= travail supplémentaire pour les chefs d'établissement),
- 2 / le Service Gestionnaire (SG) (= travail de vérification pour les gestionnaires).

Cela implique pour l'agent de se connecter, chaque mois, au moins deux fois avec, a minima, une journée d'intervalle.

Les personnels concernés sont :

- les enseignants titulaires (fixés ou TZR en AFA) ainsi que les MA et Contractuels exerçant sur 2 ou plusieurs établissements,
- les enseignants TZR en AFA sur un seul établissement de leur zone de remplacement.

Frais de transport remboursés, sauf situation particulière, sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe, pour le trajet entre les établissements d'exercice ou entre l'établissement de rattachement administratif et chaque établissement d'affectation. Les établissements doivent être situés en dehors de la résidence familiale et dans des communes non limitrophes.

ATTENTION ! BIEN SUIVRE CES CONSIGNES AVANT DE VOUS LANCER DANS L'AVENTURE !

- 1 / Bien lire le BA et ne pas hésiter à demander des compléments d'information aux gestionnaires qui y sont nommés.
- 2 / L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que pour lprof. Si cela n'a pas été fait, il faut activer la messagerie professionnelle. Se procurer le NUMEN auprès de l'établissement d'exercice et activer @mel Ouvert (site du Rectorat / accès personnels).
- 3 / Mais avant toute chose pour établir un contact avec DT-Ulysse, il faudra taper la bonne adresse, que le BA ne donne pas ! Saisir dans le navigateur <https://appli.ac-aix-marseille.fr> et non <http://appli.ac-aix-marseille.fr> comme indiqué dans le BA.
- 4 / Il faut saisir 2 trajets pour chaque mission (un pour l'aller, un pour le retour). L'application ne fait pas le calcul et le BA ne le précise pas clairement. Seuls les exemples fournis permettent de comprendre (à condition de lire entre les lignes).

GAMIE OVER (FIN DE PARTIE)

Enfin, le pompon ! Lors de la déconnexion une page publicitaire apparaît pour ... une agence de voyage !
Consolons-nous en pensant que nous avons évité le pire ; une publicité pour une société privée de soutien scolaire...

Fabienne Canonge et Jean Baptiste Verneuil